

CR CHSCTA du mardi 24 mars 2020



Fédération Syndicale Unitaire

Sont présents:

Monsieur Benoît DELAUNAY Recteur, monsieur Vincent DENIS, monsieur Yann COUEDIC
madame Rose DAVID (chargée de mission handicap),
madame Valérie CICCHELERO médecin conseillère technique (MCT) auprès du Recteur, Muriel VERRIER secrétaire

pour la DASE: ISST madame Gisèle BARRAUT, CPA madame Annie DULOUM.

Pour la médecine de prévention: monsieur Jacques ANDRIEU et madame Marie GEORGES

FSU: Hélène LOPEZ, Valérie PUECH, Aurore SISTAC, Maximilien REYNES-DUPLEIX, Xavier RAYSSIGUIER, Sophie OLSCHESKI, Corinne CHARRIER, Anne FABREGA;

UNSA éducation: José MARQUES, Jean-Pascal SAGET, Floréal VAZ

FO: Nicolas TOURNIER et madame CAMALES(?)

Début 10h00

LE RECTEUR introduit l'instance en parlant de circonstances hors norme auxquelles il faut s'adapter.

Pas d'injonctions

Bienveillance de tous envers tous.

La **protection**, tant physique que psychologique des personnels de l'Education Nationale est une priorité. Il souhaite qu'aucune injonction ne soit faite aux agents.

Il faut construire dans la durée, dont nous n'avons pas le terme, avec des données nouvelles, des outils différents.

Les interventions de la FSU et **les réponses du recteur et des membres de l'administration s'il y a lieu :**

- Suite à sa déclaration liminaire, la FSU s'insurge de la phrase présente à la page 5 des FAQ « **des masques sont inutiles dans ce contexte** ». Ce genre d'affirmation fait perdre la confiance. Nous voulons des **consignes sanitaires** claires en termes de lavage de vêtements...

Aucune protection pour les volontaires

Le ministère de la santé dit que le plus important est l'application stricte des gestes

barrières. Le ministère essaie de déployer des protections mais nous ne sommes pas prioritaires.

Les personnels fragiles ne peuvent pas être volontaires.

On revient sur la contagiosité des jeunes enfants : les médecins disent qu'on ne peut pas accepter un élève qui présente des symptômes. Etant donné que les élèves accueillis sont asymptomatiques, le ministère considère que l'usage des masques est inutile (on remarque la précaution du médecin de prévention : « le ministère considère que »)

Les enfants auraient une charge virale moindre de ce que l'on pensait donc oui ils peuvent être contagieux mais restons raisonnables.

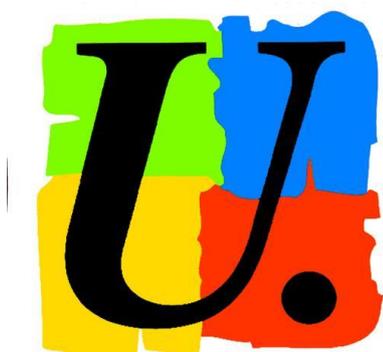
L'autre médecin dit quand même que on est contagieux quand on est malade mais aussi un jour ou deux avant de déclarer des symptômes...

- **Accueil d'autres enfants**

Depuis hier possibilité d'accueillir d'autres enfants, issu de parents travaillant dans l'aide sociale à l'enfance, voire dans les forces de l'ordre.

- **Opération de nettoyage à géométrie variable**

Selon le médecin conseil du recteur, le nettoyage devrait être fait deux fois par jour. Cela fait partie des gestes barrière.



Fédération Syndicale Unitaire

- La FSU Demande d'une **cartographie** réelle quant aux nombres d'enfants accueillis dans l'académie

Aujourd'hui 870 élèves accueillis dont 448 en Haute-Garonne (bien moins que la semaine dernière. Les familles semblent avoir trouvé une organisation différente cette semaine.

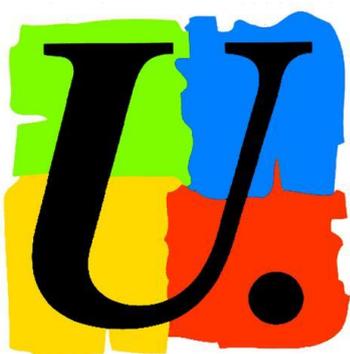
- La FSU s'insurge lorsque le recteur sous-entend que le **volontariat** (fait en plus de la continuité pédagogique qui incombe à tous) serait soumis à « **récompense** », il s'agit ni plus ni moins de la mise en concurrence des collègues et ce n'est pas l'esprit du volontariat (le retour des primes au mérite).

Comme s'il s'agissait d'heures supplémentaires, dit le recteur. Le ministre récompensera...

- Demande de **circulaire** pour uniformiser les pratiques des DASEN et IEN. Certains exercent encore des pressions.
- Les enseignants qui doivent se déplacer pour remettre les photocopies aux

familles, c'est scandaleux, et cela va à l'encontre de la **non propagation du virus** et du confinement.

- 3 avis sont votés à l'unanimité (voir ci après)
- Nous insistons sur la dangerosité de la circulaire du 20 mars 2020 dans laquelle le recteur permet l'utilisation de **réseaux sociaux non institutionnels** qui utilisent des données personnelles des élèves tels que numéros de téléphone ou mail, au risque de donner du grain à moudre aux prédateurs.



Fédération Syndicale Unitaire
nuit ?

Nous privilégions les ENT et CNED, réseaux sécurisés et institutionnels qui n'utilisent pas les données personnelles des élèves. Mais nous avons autorisé l'utilisation d'autres moyens de communications pour pallier au mauvais fonctionnement en termes de débit de l'ENT. Nous serons très vigilants.

- En ce qui concerne l'utilisation de l'ENT, nous nous étonnons de la plage horaire de 18h à 8h du matin beaucoup plus disponible. Suggérez-vous un **travail de**

Il s'agissait d'une période transitoire. Maintenant la connexion est très efficace.

- La FSU revient sur les propos du ministre
 1. Sur la **date de reprise et le maintien des examens** qui va à l'encontre des propos de certains chefs d'établissement qui disent que les examens devront être adaptés et la date de reprise n'est pas planifiable

Le ministre travaille sur différents scénarios, le retour pour le 4 mai est celui qui est privilégié, mais pas le seul. Tout dépendra des données de santé. Si on reprenait le 4 mai, les examens auraient lieu mais seraient adaptés.

2. On doit **contacter les familles** une fois par semaine. Si un professeur a 10 classes de 30 élèves, il passera 20 heures au téléphone chaque semaine !

En effet ce n'est pas possible, il faudra trouver des modalités différentes, par exemple que le professeur principal appelle.

Chaque professeur fait du mieux qu'il peut. Chacun relève le défi. Chacun a une capacité d'adaptation importante et c'est très bien.

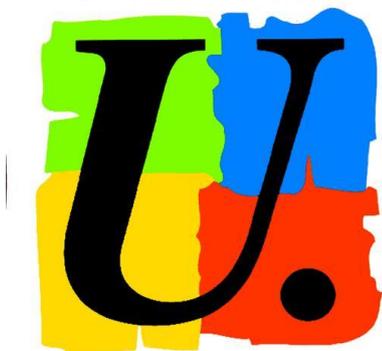
3. Dans le décret du 11/02/2016 sur le **télétravail**, l'employeur doit prendre en charge tous les frais des agents en termes de matériel informatique, ligne internet... Nous voulons une réglementation précise.

On rappellera les bons conseils.

- **Surcharge de travail** pour les familles qui ne peuvent pas suivre et pour les enseignants. Modulons nos exigences. Le ministre veut absolument nous mettre au travail. Et nous y sommes, nous sommes même submergés, il faut appréhender de nouveaux outils... Prenons le temps pour l'essentiel, et surtout nous protéger.

Si les personnels sont en difficultés, ils peuvent s'adresser à la plateforme mise en place au rectorat avec deux numéros de téléphone joignables de 8h30 à 18h30 : 1 en direction des personnels et 1 en direction des parents d'élèves. De plus la MGEN a instauré un numéro de téléphone d'écoute. Un courrier ira dans ce sens auprès de tous les agents.

Je souhaite traiter les personnels de l'éducation nationale avec toute la bienveillance nécessaire en ces temps de crise.



Fédération Syndicale Unitaire

La DPE et DPAE également.

J'ai mis à disposition un numéro de téléphone pour les personnels en cas de questions ou de difficultés.

Les Assistantes sociales, psychologue du travail et médecins de prévention sont aussi disponibles.

La MGEN et son réseau PASS élargissent leur créneau horaire d'accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h au 0805 500 005

La dimension RH est ma boussole !

Rose David, référente handicap est disponible.

- Nous souhaitons plus d'accompagnement pour les personnels en situation de **handicap**. Comment peuvent-ils être utiles ?

Il faut permettre un lien avec ses personnels. Nous allons leur permettre un contact avec le médecin de prévention et avec les ATSH

- Nous souhaitons être destinataires des **RSST un fois par semaine**.

Nous n'en avons eu qu'un. Et un signalement sur DUER pour la période du confinement

- **Les personnels administratifs** n'ont pas forcément les outils accessibles pour mener à bien le télétravail. Doivent-ils se déplacer ? doivent ils rester chez eux sans rien pouvoir faire ?

Les adjoints gestionnaires doivent s'adapter localement, prioriser les tâches essentielles, en lien avec l'agent comptable pour payer les entreprises par exemple, et

peuvent être amenés à se déplacer (le moins possible) pour se mener à bien leur mission. Mme Fageot sur le plan technique peut venir en aide.

- Les personnels de santé, et notamment les infirmières scolaires reçoivent des appels des conseillers techniques du recteur ou des DASEN pour leur demander si elles seraient volontaires pour renforcer les services hospitaliers de réanimation ou des urgences. Le simple fait qu'elles soient appelées est anxiogène. Et tout le monde sait qu'être infirmière en réa ou aux urgences requiert des compétences particulières que les infirmières scolaires n'ont pas forcément. Elles préfèrent recevoir un mail qui ferait appel aux volontaires. Si le préfet doit réquisitionner, il le fera !

Très bien ! Deux choses sont différentes : le volontariat et les compétences des uns et des autres. A ce jour, il s'agit bien de volontariat bénévole, ou un cumul d'activité avec un contrat.



Fin 11h50